



DES MÉDICAMENTS MOINS CHERS

Les organismes d'assurance maladie, les pharmaciens, les médecins s'engagent par convention du 6 avril 2006 à sensibiliser leurs patients à l'utilisation des génériques. Rappel : ces génériques sont les copies des médicaments originaux dont les brevets sont tombés dans le domaine public. Ils sont moins chers pour une qualité et une sécurité équivalentes.

DES BOURSES POUR LES PROJETS DES JEUNES

La MSA attribue des bourses aux adolescents qui souhaitent développer un projet sur le monde rural. Ce concours s'adresse aux jeunes de 13 à 22 ans, résidant en milieu rural ou adhérents MSA vivant en ville. Les lauréats sélectionnés reçoivent de 300 à 1 000 euros. Ils concourent ensuite au niveau national.

Si vous avez un projet pour 2006, contactez le service d'Action Sanitaire et Sociale pour l'Aude au 04 68 11 77 37 et pour les PO au 04 68 55 62 60



Les jeunes de Ponteilla, accompagnés du président MSA 66 Jean Marie Serre, ont reçu le 2nd prix au niveau national, lors du salon de l'agriculture 2006, pour leur projet lié à la sécurité routière « jeunes citoyens et conduites à risques ».

Cette année, trois projets ont reçu un prix dans l'Aude : l'exposition photo "l'Alsou des jeunes" le 27 février à Serviès-en-Val, "halte à la mal bouffe" le 28 février à Badens, "Regard de ton village" le 19 mai à Montredon des Corbières. Cinq projets dans les PO : "jeunes citoyens et conduite à risques" le 12 mai à Ponteilla, "initiation à l'environnement" le 17 mai à St Paul, "animation du village et coopération avec le Cameroun" le 23 mai à Villeneuve de la Raho, "réalisation d'un spot sur le tabac" le 31 mai à Bourg Madame, "expression corporelle" le 14 juin à Le Boulou.

VOS DEPLACEMENTS EN EUROPE

Pensez à demander votre Carte Européenne d'Assurance Maladie 2 à 3 semaines avant votre départ dans un pays européen. Cette carte, remplaçant l'imprimé E111, permet de ne pas régler vos frais de santé lors de votre séjour. Elle est valable 1 an et n'est délivrée que si vous êtes titulaire d'un numéro de sécu définitif, commençant par 1 ou 2. En cas d'urgence, la MSA peut vous délivrer un certificat valable 3 mois.

Remplissez une demande sur notre site msa11-66.fr ou contactez un gestionnaire de prestation santé.

DES AIDES À LA FORMATION Bafa⁽¹⁾ ET Bafd⁽²⁾

Si vous souhaitez vous former aux fonctions d'animateur ou de directeur dans le secteur social, la MSA peut vous accorder des aides. Celles-ci sont attribuées sans condition de ressources et sont versées directement au centre de formation agréé.

Pour plus d'information, contactez le service d'action sociale au 04 68 11 77 37 pour l'Aude et au 04 68 55 62 60 pour les PO.

(1) Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'Animateur

(2) Brevet d'Aptitude aux Fonctions de Directeur



PREVENTION : DE JEUNES AUDOIS RÉCOMPENSÉS

3 équipes audoises ont concouru cette année au Trophée de prévention organisé le 12 avril en Lozère. Les lycées agricoles de Castelnaudary, Lézignan et Pezens ont tous reçu une récompense.



Les 8 lycéens, de la 3^e agricole option pompier de Lézignan, ont remporté le 3^e prix et 750 €, avec leur jeu de société sur la prévention routière. Les deux autres établissements ont reçu une mention spéciale.

terres solidaires



N° 25 - mai 2006

La MSA, ça sert à quoi ?

Telle peut être la question que vous vous posez parfois, que vous soyez exploitant agricole ou salarié. C'est assurément une question importante.

En qualité de bénéficiaire de prestations, est-ce que j'accède aux mêmes droits que les personnes relevant d'autres régimes ?

A cette interrogation, la réponse est « OUI » dans la mesure où la législation sociale, élaborée au niveau national, s'applique à tous ; quelques alignements demeurent à parachever en faveur des exploitants mais beaucoup a déjà été fait ... (retraite complémentaire obligatoire, ATEXA,...).

Outre les aspects purement juridiques, un effort important est par ailleurs réalisé pour la « l'optimisation des droits » ; en un mot, s'assurer que chacun dans la situation où il se trouve (situation que nous connaissons bien car nous gérons toute la protection sociale : santé, famille, retraite) accède à l'intégralité des droits auxquels il peut prétendre.

En qualité de cotisant : - pourquoi est-ce que je paie ?

- la contribution qui m'est demandée est-elle « juste » ?

Dans l'encart joint, quelques éléments de réponse vous sont apportés ; rappelons simplement (même si des progrès restent à accomplir) que l'institution MSA oeuvre sans relâche pour la parité d'effort contributif avec les autres catégories socio-professionnelles. Rappelons aussi qu'au-delà des cotisations payées par la profession, la collectivité nationale contribue à notre financement pour nous permettre de compenser notre déséquilibre démographique Actifs/Inactifs.

Ainsi, à tous les niveaux, la solidarité trouve à s'exprimer, que ce soit en fonctionnement normal ou dans les périodes plus difficiles au travers du Fonds de Solidarité des Crises Agricoles (FSCA).

Mais au fond, pourra-t-on dire, « tout cela ne concerne que des flux financiers ... » ; le véritable « plus » est ailleurs !

Ce « plus », fondamentale originalité de notre régime, c'est l'implication des représentants que vous avez choisis, qu'il s'agisse des administrateurs, mais aussi de tous les élus de terrain qui, au quotidien, sont les acteurs de la politique de proximité à laquelle nous sommes tous attachés.

Enfin, concernant la gestion, nous recherchons en permanence (notamment par le regroupement fédéral que nous avons réalisé) la plus grande efficacité pour notre entreprise, tout en conservant la meilleure disponibilité et la meilleure écoute.

Servir au mieux, être au plus près, vous accompagner, telle est notre mission et c'est à ce prix que nous continuerons à marquer notre différence.

Jean Marie Serre
Président MSA Pyrénées-Orientales
Président de la Fédération
des Caisses de MSA du Grand Sud

Claude Bertolotti
Président MSA Aude
Président Délégué de la Fédération
des Caisses de MSA du Grand Sud

PRATIQUE

Assemblée Générale

→ PO : 30 mai
→ Aude : 2 juin

A lire :

→ Une page spéciale sur la MSA. Récapitulatif sur nos droits et nos devoirs mutuels.

Directeur de publication : R. Pujol

Rédaction et PAO : Fédération Grand Sud - 6 rue du palais - 11011 Carcassonne cedex 9

Crédits photos : Fédération Grand Sud - CCMSA

ISSN 1621-5656 - commission paritaire : 0307M05948 - Imprimerie : Bonnafous Carcassonne

SURFEZ SÉCURISÉ

www.msa11-66.fr : vous voici dans votre MSA virtuelle, où vous pouvez accéder à tout moment à un large éventail d'information.

Le site est organisé en fonction des attentes de différents publics, repérables avec les pavés de couleurs. Violet : vous êtes exploitant ou employeur de main-d'oeuvre. Vert : vous êtes dans le domaine de la prévention ou vous êtes professionnel de santé. Dans le bleu et jaune se trouvent les prestations légales et extra-légales (ainsi que des formulaires à imprimer et des simulations de calcul de prestations familiales). Jaune, c'est la présentation de l'institution MSA avec des formulaires de contact de nos services. Bleu ? ce sont les services sécurisés.

Les services sécurisés ou comment accéder à vos dossiers en toute sécurité.

1 - Pour un particulier, les services concernent :

- ✓ La consultation de vos droits en maladie
- ✓ La consultation de vos remboursements maladie, avec le détail
- ✓ La demande d'une attestation de paiement de prestations familiales
- ✓ L'estimation des cotisations Non Salariés Agricoles
- ✓ La consultation du relevé de carrière pour les adhérents de 54 ans et plus (nouveau)
- ✓ Le signalement d'un changement d'adresse postale

2 - Pour une entreprise :

- ✓ L'établissement de la Déclaration Unique d'Embauche
- ✓ La réalisation du Titre Emploi Simplifié Agricole TESA
- ✓ L'établissement d'un bulletin de salaire
- ✓ La déclaration de salaires (l'historique n'est pas conservé)
- ✓ La déclaration d'un accident du travail salarié
- ✓ La consultation des factures d'assurances sociales
- ✓ La consultation du relevé parcellaire
- ✓ Le signalement d'un changement d'adresse postale

D'autres services s'ajouteront progressivement à ces listes. Vous pouvez vous inscrire en tant que particulier et / ou, en tant qu'entreprise agricole. 1184 particuliers et 279 entreprises sont déjà inscrits.

Mode d'emploi de l'inscription

Pour préserver la confidentialité des informations vous concernant, la liaison est protégée et la connexion est autorisée par un mot de passe.

Dans le pavé en haut à gauche, cliquez sur « inscrivez-vous ». Enregistrez votre N° d'immatriculation, vos coordonnées postales et internet. Ces données doivent correspondre à cel-

les connues par la MSA. Ainsi, si vous n'avez pas signalé un changement d'adresse, nous ne pouvons pas vous délivrer de code.

Vous recevrez un mot de passe par courrier dans la semaine. Respectez scrupuleusement les majuscules et minuscules lors de votre première connexion. A vous de modifier ce code par un autre plus facilement mémorisable.

En cas de difficulté, contactez-nous. Nous vous adresserons un autre code ou chercherons ensemble la nature de votre problème.



Petits trucs :

- ✓ Où trouver une information ? Utilisez le moteur de recherche en haut à droite de l'écran : « rechercher ». N' y saisir qu'un seul mot.
- ✓ Vous êtes égaré ? Cliquez sur le logo pour revenir à la page d'accueil.
- ✓ Votre question est personnelle ? Contactez-nous par mail (pavé jaune). Sélectionnez votre canton de résidence ou d'affiliation sur la carte, puis les prestations concernées dans la liste déroulante. Votre question sera directement orientée aux gestionnaires de votre dossier et gagnera en rapidité.
- ✓ Problème de vue ? Agrandissez ou réduisez les caractères avec les touches T+ ou T- en haut de l'écran.
- ✓ Vos remarques et suggestions ? N. Guérin au 04 68 11 77 56.

TRAVERSER LA CRISE VITICOLE

La MSA s'est positionnée au côté des viticulteurs. Milieu d'année 2006, où en sommes-nous ?

* les réductions de charges :

- La loi d'orientation facilitant le recours aux travailleurs occasionnels a été annoncée en début d'année. Les décrets sont en cours de parution et nous espérons vous informer avant l'été, notamment dans le dossier « embauche vendanges » envoyés aux viticulteurs de l'Aude ayant plus de 5 ha de vignes et à ceux des PO ayant plus de 2 ha.
- L'enveloppe Agridif est de 17,5 millions d'euros pour 2006 (contre 11 pour 2005). 11,5 millions sont financés par l'état et 6 millions sont financés par la CCMMSA sur ses réserves.
- Les exploitants, qui ne sont pas à jour de leurs cotisations personnelles, ont reçu une mise en demeure de payer dans la 2^e quinzaine d'avril. En ce qui concerne les cotisations sur salaires : les rappels sur le 4^e trimestre 2005 et les mises en demeure sur le 3^e trimestre 2005 ont été envoyés également. Les agriculteurs se trouvant en difficulté doivent impérativement s'adresser à leur interlocuteur MSA pour que soient examinées les possibilités de prise en charge sur les enveloppes citées ci-dessus.
- La MSA écrit aux employeurs de main-d'oeuvre pouvant améliorer leur exonération de cotisations dans le cadre du dispositif "travailleurs occasionnels", mais n'ayant pas fait la demande.

* le RMI

La Fédération Grand Sud est chargée de l'instruction administrative des demandes de RMI. Les dossiers sont instruits puis transmis au Conseil Général qui évalue les ressources et décide de l'attribution de la prestation. Depuis le début de l'année, 38 salariés et 258 exploitants ont déposé une demande dans l'Aude. Dans les PO, 74 salariés et 36 exploitants.

LES ELUS MSA

MSA PORTES OUVERTES

303 élus ont participé aux réunions cantonales. Cette année, les MSA ont ouvert leurs portes durant trois journées. Dans les PO : les 6, 14 et 16 mars. Dans l'Aude : les 3, 15 et 16 mars.



Après l'accueil par le Président et un agent de Direction sur l'actualité agricole, les élus ont suivi successivement trois ateliers d'une heure chacun. Ils ont apprécié cette formule dynamique, mais très chargée en information... Une occasion de poser de nombreuses questions : sur les procédures contentieuses ou sur les nouvelles technologies (dématérialisation des formulaires en documents informatiques, internet, ...).

LES RISQUES ROUTIERS

Après 6 mois de questionnement sur les risques courus au volant d'un engin agricole, 24 délégués cantonaux se sont mis en situation au centre de sécurité routière de Centaure près de Toulouse.

Depuis l'automne dernier, les élus de Castelnaudary Nord et Sud, de Fanjeaux, de Salles sur l'Hers travaillent sur le risque routier et agricole. Ils ont défriché un sujet rarement traité, où la réglementation manque parfois de précisions et souffre de différences entre départements. Chaque participant aux réunions recevra une note « questions - réponses » synthétisant leur recherche.



exercices pratiques le 3 avril à Centaure